

Editorial

L'Auvergne avec 600 000 ha de forêt privée est la 6^{ème} région productrice de bois. En 2010, plus de 2 millions de m³ de bois ont été récoltés, essentiellement pour la construction et l'emballage. La récolte doit augmenter de 100 000 m³ par an pour atteindre l'objectif de 3 millions de m³ annuels en 2020. Cet accroissement important sera atteint par l'accompagnement des propriétaires ; par un développement des liens avec tous les acteurs économiques et par la promotion de l'utilisation locale et innovante de nos produits. Notre Région est riche, je le rappelle, avec ses 34 millions de m³ de chênes et surtout avec son importante ressource résineuse estimée à 30 millions de m³ de sapins (surtout dans le Livradois-Forez), 24 millions de m³ de pins sylvestres ou encore de 22 millions de m³ d'épicéas. Un potentiel énorme qui permettra d'atteindre notre objectif !

Force de propositions, le CRPF Auvergne, avec ses partenaires techniques et financiers, est pleinement impliqué



dans la réalisation d'opérations de développement forestier. Tous les départements Auvergnats sont concernés au travers notamment du Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA), du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF), de l'opération « Pour une exploitation durable des feuillus du Massif Central au service du développement local » ou encore avec les animations Plans de Développement de Massifs et Mise en accessibilité de la ressource forestière. D'autres enjeux importants comme l'adaptation des forêts au changement climatique, le rôle de la forêt sur la qualité de la ressource en eau et sur le stockage du gaz carbonique (1 t de CO₂ par m³ de bois) seront à prendre en compte au travers de la gestion durable des forêts.

Propriétaires forestiers, la filière bois à besoin de vous !
Tous ensemble, mobilisons nos bois !

Arnaud de MONTLIVAUT,
Président du CRPF Auvergne

Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne

Fin janvier 2011, dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement et du Plan d'Action National en faveur des Énergies Renouvelables, le Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA), soutenu par l'ADEME et le Ministère de l'Agriculture, est lancé en Auvergne. Ce projet soutient des actions expérimentales permettant de mobiliser la ressource en bois pour couvrir l'ensemble des usages (sciage, pâte à papier, panneaux, énergie) dans le respect des exigences d'une gestion forestière durable. Les acteurs régionaux de la filière forêt bois, dont le CRPF Auvergne, l'interprofession Auvergne Promobois et l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne, soutenus par l'effort de coordination des financeurs⁽¹⁾, ont élaboré un premier programme d'actions qui a débuté en 2012. Des outils innovants seront développés pour faciliter la communication entre les acteurs comme par exemple une plate-forme d'échanges d'informations cartographiques et économiques. La ressource locale « Sapin blanc de massif » sera aussi valorisée au travers d'un programme d'accompagnement des propriétaires forestiers, de tests de séchage et de grille qualité... De nouvelles approches d'animations locales sont proposées en vue d'améliorer la gestion forestière. Ainsi, afin de favoriser le regroupement de parcelles forestières, une animation « foncier regroupé, bois mobilisé », est en cours en Montagne Bourbonnaise. Les méthodes développées seront prochainement testées sur le territoire de Sioule, Colettes et Boule.

(1) L'Ademe, l'Europe, la DATAR, la DRAAF, la Région Auvergne, le Conseil général de l'Allier et la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

C.Duquet/JP Loudes (CRPF)



Félicitations et bonne RETRAITE !



« CRPF Auvergne bonjour... ».

Après 40 ans au service de la forêt privée d'Auvergne, **Germaine JABY**, secrétaire régionale à Lempdes voit l'heure de la retraite sonner. Depuis le 7 octobre 1972, elle a assuré l'accueil du CRPF, renseigné les propriétaires forestiers et les partenaires, suivi les évolutions administratives du CRPF et participé activement à organiser son fonctionnement. Tous ces bons et loyaux services réalisés avec son dynamisme, son esprit d'équipe, son sens du partage et son sourire, méritent pleinement ce repos attendu.

« CRPF Auvergne au revoir... »

Toute l'équipe du CRPF Auvergne la félicite pour sa longue carrière et la remercie encore pour la qualité de son travail. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite avec ses proches. C'est la fin d'une enrichissante carrière mais le début d'une très grande aventure ! Mme Isabel Gil, secrétaire de l'antenne du Puy de Dôme, remplacera Mme Jaby.

Nouveau Code Forestier en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012

Le décret qui recodifie la partie réglementaire du code forestier est paru le 30 juin au Journal officiel. Le nouveau Code apporte de nouvelles mesures qui concernent notamment des **modifications du droit de préférence** applicables depuis le 1^{er} juillet 2012. Parmi elles notons que ce droit ne s'applique que lorsque le total des surfaces des terrains boisés vendus ne dépasse pas 4 ha. Le vendeur peut notifier la vente aux propriétaires de parcelles boisées voisines, par lettre recommandée avec AR ou remise contre récépissé, mais aussi par annonce via un affichage en mairie et publication dans un journal d'annonces légales. Les voisins ont deux mois, au lieu d'un pour notifier au vendeur qu'ils veulent exercer leur droit de préférence. Le droit de préférence ne s'applique pas à des ventes qui comportent à la fois des immeubles boisés et des immeubles d'autre nature (terres agricoles, bâtiments...). Au plan juridique, seul les textes officiels doivent être utilisés. Ils sont consultables sur le site Légifrance (www.legifrance.gouv.fr).

Nouveau dispositif régional pour les contrats Natura 2000 en forêt

Par arrêté du 9 août 2012, le Préfet de la région Auvergne a fixé un cadre rénové pour la mise en œuvre des contrats Natura 2000 en forêt. Le dispositif d'aides prévues pour les contrats Natura 2000 forestiers se veut plus souple et plus incitatif vis à vis des propriétaires forestiers. Par exemple, le dispositif favorisant la conservation de bois sénescents a été revalorisé avec 2 options qui sont offertes aux propriétaires : conserver des arbres isolés (minimum 3 par hectare) et/ou créer un ou plusieurs îlots de vieux bois d'une surface minimale unitaire de 0,5 hectare mis hors sylviculture. Deux nouvelles mesures ont été créées afin d'aider à la mise en œuvre de chantiers de débardage plus respectueux des sites, et d'inciter à la réalisation de travaux d'étagement des lisières dans les sites du réseau Natura 2000. Tous ces travaux devant être bénéfiques aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Plus d'informations sur www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr.



Forêt de pente sur éboulis (habitat Natura 2000)

CERTIPHYTO

A partir du 1^{er} octobre 2014, ce certificat sera obligatoire pour les utilisateurs, les acheteurs mais aussi pour ceux qui conseillent l'utilisation de produits chimiques homologués « forêt ». Bien que ces produits soient peu utilisés en forêt, les propriétaires doivent depuis janvier 2011, donner la référence d'un document officiel de gestion durable pour pouvoir en acquérir. Mais à partir du 1^{er} octobre 2014, ils devront faire appel à une entreprise habilitée ou suivre une formation.

Plus d'informations sur <http://agriculture.gouv.fr/Certiphyto>
J-P Loudes (CRPF).

Animer les territoires et former les propriétaires pour mobiliser durablement plus de bois

Plans de Développement et Animation de Massifs

Anthony CUBAYNE, Maxime AUBERT, Matthias GAUMET, sont les nouveaux animateurs recrutés au CRPF, ils complètent l'équipe d'animateurs déjà en place au sein des territoires pour accompagner les propriétaires forestiers vers une mobilisation durable de la ressource forestière, via les « Plans de Développement de Massifs » et « Animations de Massif Forestier du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier ». Contactez les pour des visites conseils gratuites sur vos parcelles.



	Massifs concernés	Contacts
Plans de Développement de Massifs ⁽¹⁾	Vallée de la Rhue-Artense (15)	Jean-Quentin DUVAL..... 06 62 28 68 88
	La Chaise Dieu (43)	Céline BAUTISTA..... 06 62 30 76 09
	Courpière-Olliergues (63)	Anthony CUBAYNE..... 06 20 31 89 91
	Sioulet-Chavanon (63)	Bruno GENEIX..... 06 75 17 18 84
	Cunlhat (63)	Maxime AUBERT..... 07 77 92 48 46
	Haute-Combraille (63)	Matthias GAUMET..... 06 19 69 37 49
	Ambert-Livradois Porte d'Auvergne (63)	Mathieu PARIS (remplace Floriane Jean)..... 06 13 84 50 63
Animations de Massifs forestiers ⁽²⁾	Vallée d'Ance- Pays d'Arlanc (63)	Caroline BRUYERE..... 06 62 28 86 96
	Haut-Livradois (63)	Maxime RODAMEL..... 06 62 29 91 79
	Châtaigneraie - Cantalienne (15)	Vincent PAGES..... 06 62 23 58 31

⁽¹⁾ financés par l'Europe, Conseil régional, Conseil général 63 et les Communautés de communes concernées sur le 63

⁽²⁾ financés par l'Europe, les Communautés de communes et la Chambre régionale d'agriculture

J-P Loudes (CRPF)

Animation Sapin Blanc de Massif

Vite ! De la forêt jusqu'à la scierie pour le sapin du Livradois-Forez

Véritable enjeu pour les propriétaires forestiers comme pour les nombreuses scieries du Livradois-Forez, le sapin produit dans la région des grumes de qualité à condition qu'une véritable dynamique de gestion lui soit appliquée. Malheureusement de nombreuses parcelles de sapin contiennent beaucoup trop de gros bois et de très gros bois (diamètre sup. à 65 cm) dont la qualité s'est dépréciée faute d'avoir été récoltés à temps.

Ainsi le stock de bois de sapin de mauvaise qualité est important et en constante augmentation chez de nombreux propriétaires forestiers. Très peu valorisable, il est destiné à n'être utilisé que pour le coffrage, produit de sciage le moins rémunérateur pour le propriétaire comme pour la scierie. Il faut avoir en mémoire l'élément suivant :

1 m³ de bois destiné au coffrage a une valeur inférieure de 50 % à 1 m³ de bois de sapin qualité charpente !

Il est donc urgent de mettre en vente ces bois dévalorisés pour qu'ils laissent la place dans les parcelles aux bois plus jeunes de meilleure qualité. D'autant plus que le marché actuellement capable d'absorber ces mauvais gros bois ne le sera plus pour longtemps. Le propriétaire de « sapinières » bien que conscient de cette situation a souvent des difficultés pour agir dans ses parcelles : **comment choisir les arbres à mettre en coupe ? Comment faire pour préserver l'avenir de ma parcelle de sapin ?**

Le CRPF dans le cadre d'un programme piloté par Auvergne-Promobois vous propose de vous conseiller techniquement pour la mise en œuvre de vos projets de coupes de sapin. Opération financée dans le cadre du PPMBA.

Propriétaire sur le Puy de Dôme ou la Haute Loire vous pouvez faire appel dès maintenant à : M. David Tranchant technicien CRPF au 07 77 92 36 99.

Ph. Couvin (CRPF)



Sapin de très faible qualité



Sapin de bonne qualité

FOGEFOR 2013 : former les propriétaires forestiers d'Auvergne à la gestion forestière

Les formations FOGFOR, mises en œuvre par le CRPF Auvergne, s'adressent aux propriétaires forestiers, quelles que soient leurs connaissances, ou la taille de leur forêt. L'objectif est de leur permettre d'acquérir des connaissances pour la gestion de leur forêt. L'adhésion à l'association de 50 €/pers/an permet de participer sous conditions à l'ensemble des formations. **Adhésion et inscription en retour du coupon-réponse avec votre règlement.**

CYCLE DE BASE REGIONAL				
	Durée	Localisation	Dates	Objectifs
PUY-DE-DOME (A)	8 jours	Région Auvergne	19 Avril, 3 Mai, 21 Juin, 5 Juil 6 Sept 4 Oct, 15 Nov, 6 Déc	Connaître et s'occuper de sa forêt
CYCLES D'INITIATION				
PUY-DE-DOME (B)	3 jours	Combrailles	26 Avril, 24 Mai et 21 Juin	Découvrir les principaux concepts forestiers : gestion, fiscalité, essences, vendre ses bois
PUY-DE-DOME (C)	3 jours	Artense	10, 21, 22 Juin	
PUY-DE-DOME (D)	4 jours	Livradois-Forez	3,4 et 24, 25 Oct	
CYCLES THEMATIQUES				
CULTIVER VOS FEUILLUS (E)	5 jours	Cantal	7 et 8 Juin 13, 14 et 27 Sept.	Découvrir la gestion forestière au travers d'un thème
CYCLES DE PROFESSIONNALISATION : sur un thème pour les anciens stagiaires et sylviculteurs actifs				
FISCALITE (F)	2 jours	Maison de la Forêt Marmilhat Lempdes (63)	11, 12 Avril	Approfondir ses connaissances en fiscalité forestière
ROBINIER (G)	2 jours	Allier	7 juin, 20 Sept	Connaissance et sylviculture
BUCHERONNAGE (H)	4 jours	Puy-de-Dôme Cantal Haute-Loire	16, 30 Sept, 14, 28 Oct	Marquer ses coupes de bois et les exploiter en sécurité
PLAN SIMPLE DE GESTION (I)	2 jours	Maison de la Forêt Marmilhat Lempdes (63)	Juin	Apporter les connaissances nécessaires pour la rédaction d'un PSG
PLAN SIMPLE DE GESTION (J)	2 jours	Cantal	Novembre	
OUTILS CARTOGRAPHIQUES POUR LA GESTION FORESTIÈRE (K)	2 jours	Maison de la Forêt Marmilhat Lempdes (63)	22,23 Mars	Connaître et utiliser des outils cartographiques
GESTION DES SAPINIERES (L)	4 jours	Livradois Forez La Chaise Dieu	Sept Oct	Savoir gérer sa sapinière : jardinage, régénération naturelle

Code du ou des cycle(s) choisi(s) : A B C D E F G H I J K L Entourer le(s) code(s) retenu(s)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphones : ☎ ☎

E-mail :

FOGEFOR - CRPF Auvergne Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - BP 104 - Marmilhat 63370 LEMPDES
 ☎ 04 73 98 71 17 - Fax : 04 73 98 71 25 - e-mail : fogefor-auvergne@foretpriveefrancaise.com

[Les feuillus, un capital bois pour le développement de nos territoires de moyenne montagne

Châtaigneraie cantalienne, Vallée de la Dordogne, Ségala... les chênes et les hêtres sont une composante familière de ces territoires et couvrent près de 40 000 ha.

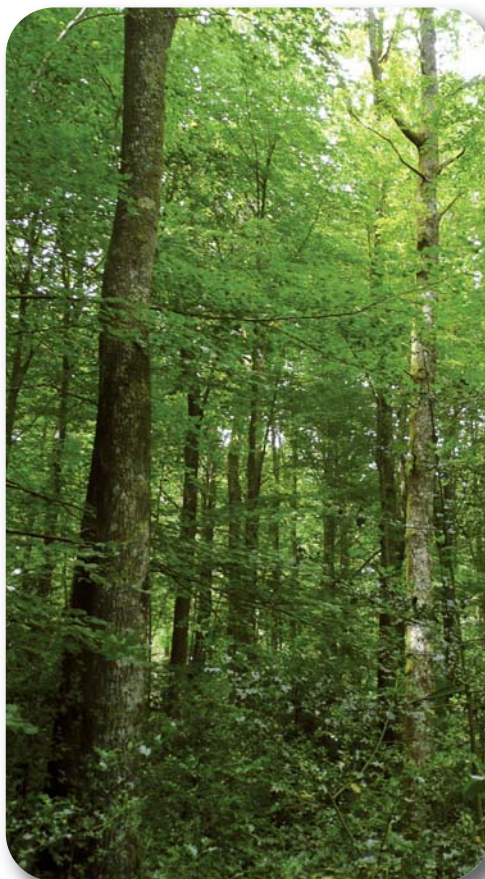
Pour autant, les connaît-on vraiment ? Pourraient-ils jouer un rôle plus important dans l'économie et le développement de ces terroirs de moyenne montagne ? Ces questions sont à l'origine d'une opération portée par le CRPF Auvergne, à cheval sur le Cantal, le Lot et la Corrèze, avec l'assistance des CRPF Limousin et Midi-Pyrénées, de l'Institut pour le Développement Forestier et du Pôle Forêt Bois Massif Central. Deux actions ont été menées en 2011 : l'évaluation de la ressource en chênes et en hêtres, et une enquête auprès des professionnels s'approvisionnant sur cette zone.

Le protocole d'évaluation de la ressource

L'opération a ciblé les forêts de chênes et/ou de hêtres exploitables : il s'agit de bois mobilisables à court terme. Des relevés de terrain sur un échantillonnage de 136 points correspondant à 9 700 ha, ont permis de prendre des mesures (diamètres, essences, surface terrière) et d'apprécier la qualité des 6 premiers mètres de la bille de pied des arbres échantillons.

Des résultats surprenants et encourageants...

La ressource chênes/hêtres est bien répartie, avec cependant une plus forte densité sur le Cantal. Les chênes dominent avec 60 % du capital sur pied, suivis par les hêtres (27 %) et les autres essences (13 %). Le volume moyen sur pied, toutes essences confondues, est de 310 m³/ha (hors houppiers), soit un volume total d'environ 3 millions de m³. Cette ressource est en pleine croissance, avec une production moyenne de 6 m³/ha/an et une densité moyenne de 488 tiges/ha, synonyme d'une forte concurrence entre les arbres. Les « bois moyens »



(30 à 45 cm de diamètre) qui représentent 40 % du capital sur pied, n'ont pas encore atteint leur valeur maximale (50 à 60 cm). En bonne santé, et bien adaptée à notre climat et à nos terroirs, cette ressource présente une capacité de production qui ne devrait pas être remise en cause par les changements climatiques envisagés.

... et une production de qualité en devenir...

L'essentiel des forêts analysées présente au moins 60 tiges/ha susceptibles de produire des bois d'œuvre (sciages), notamment des qualités supérieures dans les deux tiers des cas (menuiserie, fabrication de merrains). Des coupes sont nécessaires pour favoriser leur croissance. Elles prélèveront des bois destinés à des sciages de qualité secondaire, à la trituration ou au bois énergie.

... à mettre au service du développement local

Plus de 80 % de la surface ciblée devraient immédiatement passer en coupe pour maintenir le bon état sanitaire, dynamiser la croissance et orienter la production vers les qualités supérieures. Pour cela, il faut mobiliser un important volume de qualité secondaire. Si, sur 1 ha de forêt, 15 % du volume était prélevé en 10 ans, 450 000 m³ seraient mobilisables à court terme. A ce chiffre, s'ajouterait l'accroissement annuel, estimé à 50 000 m³/an. Aujourd'hui, un tissu de transformateurs locaux utilise une partie de ces bois pour la fabrication de bois énergie, panneaux, traverses, charpentes, mais les difficultés relatives aux débouchés des bois feuillus compromettent son maintien malgré une ressource locale disponible. Mobiliser cette ressource conforterait les entreprises existantes, si celles-ci développaient de nouveaux produits, en misant sur l'innovation et le travail collectif. L'efficacité de cette démarche dépend du renforcement des liens entre les différents maillons de la filière forêt bois, ainsi que de l'implication des collectivités.

« Pour une exploitation durable des feuillus du Massif Central au service du développement local » opération menée par le CRPF Auvergne avec le soutien du fonds européen FEDER, du Fonds National pour l'Aménagement du territoire (FNADT) et du Conseil Régional d'Auvergne.



**I. Gibert-Pacault
/L. Depeige (CRPF)**

Certification forestière : le programme d'accompagnement, un dispositif de formation d'envergure



Comment aider les propriétaires forestiers certifiés qu'ils soient privés ou publics, ainsi que les exploitants forestiers PEFC, à comprendre et mettre en œuvre les engagements du cahier des charges PEFC ?

Pour répondre à ce besoin identifié et renforcer les liens avec ses adhérents, PEFC Auvergne met en route **un programme de formation et d'information** avec la collaboration des organismes forestiers et de ses membres, dont le CRPF et l'URFA. Celui-ci se compose de 27 actions, elles-mêmes déclinées en sous actions. Concrètement, cette diffusion d'information se fera par le biais d'articles dans des lettres d'information, de réunions et via Internet. Les thèmes abordés parmi lesquels la contractualisation entre pro-



priétaires, exploitants et autres intervenants, l'adaptation aux changements climatiques, ou encore la gestion des déchets **répondront aux interrogations** que peut poser le respect du cahier des charges PEFC. Parmi les actions déjà programmées en 2013 : la Fédération Régionale des Chasseurs organisera une formation sur le **suivi**

cynégétique et la réalisation des plans de chasse. Le PNR Livradois-Forez invitera quant à lui les propriétaires à une réunion de sensibilisation à la **prise en compte du petit patrimoine en forêt**.

Par ailleurs, afin de se rapprocher encore davantage des propriétaires et de répondre à leurs interrogations sur la démarche de certification, PEFC Auvergne tiendra des **permanences dans les 4 départements auvergnats en 2013**.

Vous pourrez retrouver de plus amples informations sur la programmation de ces événements sur la page Internet de PEFC Auvergne : <http://www.pefc-france.org/regions/auvergne-5>, ou en nous contactant directement : aacf.pefc@wanadoo.fr
☎ 04 73 98 71 30.

C. Brochier (PEFC Auvergne)

Fiscalité : indispensable Immatriculation INSEE

Afin de bénéficier de certaines dispositions liées à la TVA, le propriétaire forestier doit être identifié comme un producteur agricole par l'INSEE. Ainsi, il profitera du taux réduit de TVA à 7 % sur les travaux forestiers qui lui sont facturés. D'autre part, s'il n'est pas assujéti au régime simplifiée de TVA, il aura la possibilité, sur demande et sur preuve, de bénéficier d'un remboursement forfaitaire au taux de 3,68 % du montant des ventes de bois faites à des assujéttis à la T.V.A.

SIRENE et SIRET : Système Informatisé du Répertoire des ENTreprises et des Etablissemments.

L'INSEE attribue simultanément le N° SIRENE qui identifie l'entreprise et l'activité (9 chiffres) et le N° SIRET qui identifie l'établissement dans l'entre-

prise (14 chiffres). Un propriétaire qui aurait deux exploitations dans deux régions différentes aurait un seul N° SIRENE, mais deux N° SIRET, un par exploitation forestière. Pour obtenir ce numéro le sylviculteur doit s'adresser aux Centres de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture dont dépend la forêt et remplir l'imprimé PO agricole COSA N°11922*03 (indivisions : F agricole N° 11923*02). Pour les groupements forestiers : un numéro SIRENE est attribué lors de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. C'est l'imprimé MO agricole N°11927*02 qui doit être utilisé pour cette demande.

SIRENE et MSA : Au-delà d'une activité d'une durée de 150 heures déclarées par an au titre de « l'entretien de votre patrimoine forestier », vous seriez redevable d'une cotisation MSA dite de « solidarité » donnant seulement droit d'accès aux fonds de formation. En revanche, vous obtiendrez un N° d'exploitation MSA vous permet-



tant d'immatriculer un tracteur de plus de 3,5 tonnes de PTAC, avec lequel vous pourrez circuler sur les voies publiques sans être détenteur d'un permis « poids-lourds ». Au-delà de 1 200 heures vous paierez une cotisation pleine et entière, et serez considéré comme un professionnel (propriétaire exploitant forestier), vous pourrez bénéficier de prestations sociales.

L. Depeige
(Groupe fiscalité forestière du CNPF)

Où sont les limites de mes parcelles forestières ?

Retrouver et entretenir les bornes **Ren forêt** : un premier acte indispensable de gestion forestière. Trop de bornes se retrouvent sous un amas de terre et de feuilles. Chaque propriétaire doit **matérialiser et entretenir les limites de sa propriété**, pour éviter aux engins de circuler n'importe où et de détruire les bornes existantes. Avant une opération sylvicole il est essentiel de faire le tour de sa parcelle avec l'opérateur économique pour évaluer les travaux à mener et identifier les limites. Chaque année, après la chute des feuilles prenez une brosse métallique pour enlever la mousse, un pot de peinture de couleur vive, une griffe forestière pour marquer les arbres à proximité des bornes, ou alors positionnez des jalons. Pour les rechercher, procurez vous un plan cadastral (gratuit en mairie, au Cadastre ou sur www.cadastre.gouv.fr) qui est en général au 1/2000^{ème} mais faites attention aux photocopies qui peuvent modifier l'échelle. Rendez vous sur le terrain avec une boussole et un décamètre. Sur une borne fiable, alignez le Nord

de votre plan au Nord de la boussole et mesurez dans cette direction la distance que vous aurez convertie (1cm = 20 m). Vous pouvez mesurer l'azimut (angle entre le Nord, la position d'une borne fiable et la borne à atteindre) soit sur le site du Cadastre soit avec un rapporteur. Votre boussole vous donnera précisément le cap à suivre. Attention le Cadastre donne des distances horizontales, si votre terrain est pentu vous devrez faire des reports verticaux pour corriger cette pente. Il ne vous reste plus qu'à lancer les « fouilles archéologiques ». Les GPS de randonnée peuvent vous aider avec leur fonction « navigation ». Il faut saisir les coordonnées géographiques de la borne (récupérées sur le site www.géoportail.fr ou www.géofoncier.fr) selon le système de projection sous lequel fonctionne votre GPS, puis d'utiliser la fonction « waypoint » ou « aller à », qui vous rapprochera à quelques mètres de la borne. Les bornes sont souvent accompagnées de « témoins » : tuiles ou pots de fleurs cassés, pierres assemblées en chapelet



autour... sont de bons indices. **Contactez les voisins** vous aidera dans vos recherches. Faites des recoupements avec d'autres bornes pour confirmer votre trouvaille, informez vos voisins et **marquez la de façon visible et inaltérable** sans oublier qu'il faudra l'entretenir fréquemment. Pour toutes ces tâches vous pouvez vous faire aider par un gestionnaire forestier et/ou un géomètre. « Foncier regroupé- Bois mobilisé » opération financée dans le cadre du PPMBA.

J. Delfolie (CRPF).

Nécrose du Douglas, des symptômes discrets mais importants à prendre en compte

Sur des peuplements adultes (30 à 50 ans), un phénomène nouveau commence à prendre de l'ampleur même s'il reste discret à l'échelle de notre région.

Il concerne certains arbres, présentant des phénomènes de **nécrose du tronc** qui ne provoquent pas toujours la mortalité de la tige. On constate alors, une déformation du tronc plutôt localisée à la base du houppier, appelée « **nécrose cambiale en bande** ». Cette déformation correspond à la réaction de l'arbre, qui entoure la zone de mortalité cambiale d'un bourrelet de cicatrisation particulièrement actif et qui permet au symptôme d'apparaître aux yeux du forestier averti. Ce phénomène affecte essentiellement les peuplements de basse altitude (mais on en trouve en Auvergne jusqu'à 700 m) ou situés en



situation difficile. Dans la zone de présence du Douglas, une enquête réalisée en Bourgogne, indique qu'en moyenne, 5 % des tiges sont atteintes avec des sévérités variables. Ce type de dommage peut concerner 40 % des tiges

sur les situations extrêmes. L'origine de ces lésions reste pour l'instant difficile à déterminer et les écophysio-logistes de l'INRA s'intéressent au sujet.

Le conseil donné face à cet aléas consiste à **repérer et retirer ces arbres dont la valeur d'avenir est hypothéquée par un défaut technologique du bois et une fragilité certaine**. L'origine abiotique (qui n'est pas due à une maladie ou à un parasite) de ce phénomène n'oblige pas à une intervention spécifique et rapide mais ces arbres doivent être retirés au fur et à mesure des éclaircies programmées.

J-L Parrel (CRPF)



PANORABOIS 2013 :

4^{ème} édition du salon Panoraboïs 25, 26 et 27 janvier 2013

12 000 visiteurs étaient présents, soit environ 10 % de plus qu'en 2011 au salon de la Forêt et du Bois du Massif Central 2012. Plus d'information sur www.panoraboïs.com.



Réunions CRPF du deuxième semestre 2012

Localisation	Date	Thème	Contact
63 - PDM Haute-Combraille	25 janv	La fiscalité et les aides forestières	M.Gaumet : 06 19 69 37 49
63 - PDM Sioulet-Chavanon	29 mars	Regroupement de Chantier	B.Geneix : 06 75 17 18 84
63 - Pays du Grand Sancy	19 avril	Bois énergie	E.Favre-d'Anne : 06 62 24 54 61
63 - PDM Haute-Combraille	17 mai	Comment vendre ses bois ?	M.Gaumet : 06 19 69 37 49
15 - Châtaigneraie cantalienne	2 ^{ème} quinzaine mars	Utilisation de la ressource boisée sur l'exploitation agricole	V.Pages : 06 62 23 58 31
15 - Montsalvy	2 ^{ème} quinzaine mars	La fiscalité forestière	I. Gibert-Pacault : 04 71 63 40 56
15 - Saint Georges	2 ^{ème} quinzaine juin	Petits travaux forestiers	J-P Rieutor : 06 62 28 99 00
43 - Secteur de La Séauve sur Semène	1 ^{ère} quinzaine février	La fiscalité forestière	N.Poutignat : 04 71 06 04 55
43 - Secteur de Champagnac le Vieux	Fin mars - début avril	Le reboisement	B.Fournier : 04 71 50 36 56
43 - Secteur le Pertuis-Rosières	1 ^{ère} quinzaine avril	Le reboisement	J-L.Parrel : 04 71 06 04 55
43 - Siaugues-Ste-Marie	17 avril	L'éclaircie et la gestion des peuplements résineux	B.Fournier : 04 71 50 36 56
43 - Secteur de St Julien, Chapeuil	2 ^{ème} quinzaine mai	La réglementation des coupes et des boisements	J-L.Parrel : 04 71 06 04 55
03- Sioule Colettes et Bouble	1 ^{er} fév	Les aides au regroupement des petites parcelles forestières	J.Delfolie : 06 62 01 19 37
03 -Sologne Bourbonnaise	22 mars	Savoir caractériser l'état sanitaire des chênes	A.Bazin ; J-P Nebout : 04 70 44 70 89
03 -Sologne Bourbonnaise	19 avril	Les soins aux jeunes arbres.	A.Bazin : 04 70 44 70 89
03 -Sologne Bourbonnaise	17 mai	Le cèdre de l'Atlas et le pin Laricio de Corse.	A.Bazin : 04 70 44 70 89
03- Sioule Colettes et Bouble	5 juillet	Commercialisation et valorisation des bois.	J.Delfolie : 06 62 01 19 37
03 - Sologne Bourbonnaise	6 sept	Le chêne rouge d'Amérique	A.Bazin ; J-P Nebout : 04 70 44 70 89

D'autres réunions sont régulièrement organisées dans le cadre des animations territoriales (La Chaise-Dieu, Courpière-Olliergues, Ambert-Livradois Porte d'Auvergne, Cunlhat, Haut Livradois, Haute-Combraille, Sioulet-Chavanon, Vallée de la Rhue-Artense, Vallée de l'Ance, Arlanc, Châtaigneraie Cantalienne), renseignez vous auprès de chaque antenne du CRPF.

Bulletin d'information semestriel des producteurs forestiers de la région Auvergne

Bulletin d'information des producteurs forestiers de la région Auvergne. Comité de relecture : A. de Montlivault, J.P. Loudes, D.Jay, I.Gibert-Pacault, J.P.Nebout, J.L.Parrel. Directeur de la publication : A. de Montlivault. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique et impression : Excepto - 63170 Aubière et Imprimerie Fusium - 63190 Lezoux, financé avec l'aide de l'Europe, de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et des Chambres d'Agriculture d'Auvergne. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°52 : 24 800 expl. N°ISSN 1273-1331 - décembre 2012. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de ce bulletin ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.



Problème d'adresse : informez-nous par courrier : CRPF Maison de la Forêt et du Bois - 10 allée des Eaux et Forêts Site de Marmilhat - BP 104 - 63370 LEMPDES ou par mail auvergne@crpf.fr. Pensez à informer les services du cadastre de votre nouvelle adresse.

Imprimé sur papier PEFC

